

# L'Europe des communes



## LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

Réduire la facture énergétique

Améliorer le confort pour les usagers et les agents

Réduire l'empreinte énergétique et environnementale

Mobiliser les professionnels du secteur du Bâtiment travaux Publics

Travailler à l'échelle d'un territoire (quartier ocommunauté)

Débuter avec les bâtiments publics à titre d'exemple

### Quels enjeux pour les communes?

La rénovation des bâtiments et la lutte contre la précarité énergétique sont des priorités pour la plupart des communes en France et partagées par la Commission européenne dans sa "Stratégie européenne pour une vague de rénovations". La stratégie vise tous les bâtiments publics qui devront répondre à des normes minimales de performance énergétique. Elle a pour ambition de rénover **35 millions de bâtiments** en Europe d'ici à 2030 et créer **160 000 emplois** supplémentaires dans le secteur de la construction.

Des règles plus simples pour les aides d'État, des critères de marchés publics écologiques seront instaurés, des financements européens plus ciblés, plus faciles d'accès, avec la possibilité de combiner les différents fonds, prêts et subventions.

81%

de la consommation énergétique des communes en France provient des bâtiments communaux

## UNE ASSISTANCE POUR ÉVALUER ET PRÉPARER VOS PROJETS

**ELENA** : c'est le mécanisme européen d'assistance technique pour les projets d'efficacité énergétique locaux mis en œuvre par la Banque Européenne d'Investissement. Il fournit une assistance technique à travers le financement d'études, conseils juridiques, préparation de procédures, gestion de projets, pour des investissements généralement de plus de 30 millions €, en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâti et les transports innovants. Pour des projets finaux de moindre envergure, la BEI oriente les porteurs vers des organismes partenaires qu'elle soutient et qui proposent des dispositifs d'aide à la préparation de leurs projets.

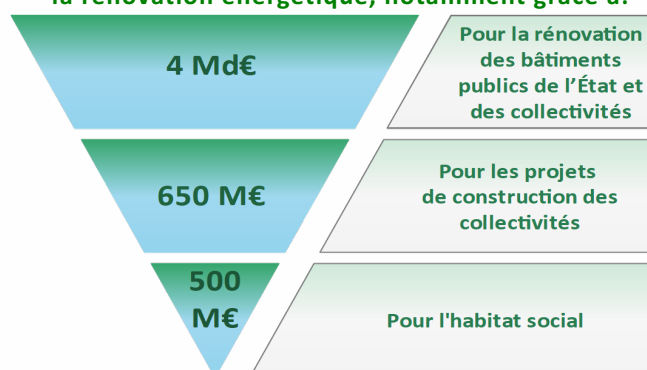
La **Facilité européenne pour les villes** vise à aider les communes à franchir le premier pas pour monter un plan d'investissement en finançant des analyses préparatoires aux projets avec une subvention de 60.000€. La procédure de soumission est plus légère et accompagnée par un expert national.

Plus d'infos et contacts

## DES SUBVENTIONS POUR FINANCER VOS PROJETS

La **Facilité ou fonds pour la reprise et la résilience** (672.5 Milliards d'€, dont 37% consacrés à la transition écologique ) est l'élément clé du plan de relance pour l'Europe « Next Génération EU ». La priorité « Rénover » vise la mise en œuvre de la vague de rénovation thermique des bâtiments. Elle financera environ 40% du **plan national de relance de 100 milliards €**, France-Relance, lancé par le gouvernement. Plusieurs mesures soutiendront les communes par l'intermédiaire des services de l'État ou des Régions avec lesquelles le gouvernement a signé un accord.

**FRANCE RELANCE: près de 7,5 Milliards € pour la rénovation énergétique, notamment grâce à:**



La **politique européenne de cohésion** : (330 Milliards €) intensifiera les mesures de performances énergétiques. La rénovation des bâtiments est particulièrement soutenue par le Fonds européen de développement régional (FEDER), dont la gestion en France est confiée aux Régions (Autorités de Gestion), mais aussi le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). En complément, le FEDER et le FEADER peuvent soutenir des stratégies globales de territoires, portées par des communes ou des regroupements **en zones urbaines**, par l'Investissement Territorial Intégré (ITI), comme **en zones rurales** par le développement local mené par les acteurs locaux dans l'espace urbain (DLAL-U) et l'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). Les communes sont invitées à se rapprocher des **autorités régionales de gestion** des fonds européens pour mettre en œuvre leurs propres stratégies ou s'intégrer dans une stratégie existante. Les autorités de gestion peuvent également proposer ou orienter sur des dispositifs de conseil à la préparation des projets.



Les **programmes de recherche Horizon 2020 et son successeur Horizon Europe**, ainsi que le **programme LIFE en faveur de l'environnement** sont gérés directement par la Commission. Ils peuvent être aussi d'excellents outils d'accompagnement et d'échange sur les meilleures pratiques en Europe. Les appels à projets LIFE « Transition à l'énergie propre » (actions de soutien pour amplifier la "Vague de rénovation") et Horizon Europe (projets de mise en réseaux d'acteurs et de moyens au service de la transformation environnementale des villes européennes), seront lancés en 2021.

## DES PRÊTS GARANTIS PAR L'EUROPE

Les **prêts consentis avec la garantie de l'UE** peuvent aider à mobiliser des **fonds privés** pour des investissements considérés à risque et qui peinent aujourd'hui à trouver des financements.

**InvestEU** est le programme d'investissement de l'UE qui, par un dispositif de garantie, permet de lever des fonds publics et privés. Renforcé par la Commission européenne dans le cadre du Plan de relance européen Next Generation EU, 75% de son montant est mis en œuvre par la Banque européenne d'Investissement (BEI). D'autres partenaires financiers seront désignés par la Commission européenne pour compléter le dispositif.

La **BEI** propose en outre **des services d'assistance et un ensemble de prêts** à des conditions avantageuses, ouverts aux collectivités locales, permettant de financer de gros projets relevant des priorités stratégiques de l'UE. Elle mandate des réseaux intermédiaires pour déployer l'offre européenne vers des projets de moindre envergure. C'est le cas de **l'instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique**, financé par le programme LIFE. La BEI en a confié la mise en œuvre en France au Crédit Coopératif qui bénéficie de 75 millions € pour accorder des prêts supplémentaires pour favoriser l'efficacité énergétique.

Le **Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique** est également en partie financé par la BEI. Il est destiné à soutenir par des prêts les initiatives des collectivités publiques, et des entreprises publiques et privées, intervenant en leur nom (telles les entreprises énergétiques locales, les sociétés de transport public,...)



A noter également dans vos agendas, pour des échanges d'expérience, le rassemblement de milliers de collectivités locales autour de la Convention des Maires, qui se mobilisent pour mettre en œuvre collectivement les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie.

[Retour au sommaire](#)

©Représentation Régionale de la Commission européenne en France 2020

Contact : [comm-rep-mrs-territoires@ec.europa.eu](mailto:comm-rep-mrs-territoires@ec.europa.eu) ou un relais [Europe Direct](#) près de chez vous